



académie

bulletin académique



n° 447



du 19 janvier 2009

SOMMAIRE

DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES		
-	Liste d'aptitude aux fonctions de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au titre de l'année 2009	1
DIRECTION DE L'ANALYSE, DES ETUDES ET DE LA COMMUNICATION		
-	Plan d'Etudes Annuel 2009 (PEA)	10
DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS		
-	Brevet d'initiation aéronautique (BIA) - Certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique (CAEA) - Session 2009	15
-	Organisation des baccalauréats et examens professionnels - Besoins de fournitures en papeterie d'examens - Session 2009	16
DIVISION FINANCIERE		
-	Exercice 2008 - Consommation des crédits d'Etat dans les EPLE	21
DELEGATION ACADEMIQUE A L'EDUCATION ARTISTIQUE ET A L'ACTION CULTURELLE		
-	Appel à candidature responsable service éducatif au Mémorial National des Milles - Recrutement de deux enseignants assurant un service éducatif partagé en heures supplémentaires pour l'équivalent d'un demi-poste au sein du Mémorial National des Milles	26
SERVICE VIE SCOLAIRE		
-	Arrêtes de composition des conseils de discipline départementaux	28
-	Opération école ouverte 2009 - Appel à projets	37
CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES		
-	Bourses d'enseignement supérieur et de logements en résidence universitaire - Campagne 2009-2010	47

DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

DIEPAT/09-447-569 du 19/01/2009

LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU TITRE DE L'ANNEE 2009

Destinataires : Tous les établissements publics

Affaire suivie par : Mme BOUTIERE : Tel : 04 42 91 72 30 (gestion de I à Z) - Mme SILVE Véronique :
Tel : 04 42 91 72 29 (gestion de A à H) - Fax : 04 42 91 70 06

Références :

- Décret n° 83-1033 du 3 décembre 1983 portant statut particulier des corps de l'administration scolaire et universitaire modifié ;
- Décret n° 94-1016 du 18 novembre 1994 fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B modifié ;
- Décret n° 94-1017 du 18 novembre 1994 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues, modifié ;
- Décret n° 2008-1385 du 19 décembre 2008 portant création du corps des secrétaires d'administration de l'Education Nationale et de l'enseignement supérieur (JORF du 24 décembre 2008)
- Décret n° 2007-1365 du 17 novembre 2007 relatif aux modalités d'appréciation de la valeur professionnelle des personnels ATOSS

Le décret n° 2008-1385 du 19 décembre 2008 crée le corps des secrétaires administratifs de l'Education Nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES) qui fusionne les deux corps de secrétaire d'administration scolaire et universitaire (SASU) et de secrétaire administratif d'administration centrale (SAAC).

Ce nouveau statut n'a pas d'incidence sur la progression de carrière des personnels concernés. En particulier les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de SAENES (précédemment SASU) demeurent inchangées, telles que rappelées ci-dessous.

L'objet de la présente circulaire est de définir les modalités du dépôt de candidature pour l'année 2009, qui sont inchangées par rapport à l'an dernier.

A - Conditions requises pour faire acte de candidature

Les candidats doivent remplir impérativement les deux conditions suivantes :

- être fonctionnaire de catégorie C des services et établissements relevant du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- compter au 1er JANVIER 2009, 9 ans de services publics effectifs
- les promotions prennent effet au 1^{er} septembre 2009

B - Procédure

1 - Imprimés

Vous trouverez ci-joint deux modèles d'imprimés intitulés l'un "Fiche individuelle de candidature" (**annexe 1**), l'autre "Fiche d'évaluation des aptitudes aux fonctions de secrétaire administratif de l'Education Nationale et de l'enseignement supérieur" (**annexe 2**),

Je vous demande de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les présentes directives soient portées à la connaissance de l'ensemble des personnels (y compris les personnels techniques et ouvriers) remplissant les conditions requises et que leur soit remis un imprimé "fiche individuelle de candidature".

2 - Présentation des demandes

a) Le fonctionnaire intéressé remplira toutes les rubriques de la fiche individuelle de candidature pour l'année 2009 qu'il signera à l'emplacement réservé à cet effet et la remettra à son chef d'établissement ou de service.

☛ **Je vous rappelle que l'inscription sur la liste d'aptitude implique que le candidat retenu s'engage à accepter le poste qui lui sera proposé. Tout refus de poste pénalisera son éventuelle candidature pour les trois années suivantes.**

b) Le chef d'établissement ou de service après consultation de l'imprimé "Critères d'évaluation des aptitudes (contenu)" (annexe 3), joint à la présente circulaire :

- fera remplir par le supérieur hiérarchique direct, sur la fiche d'évaluation des aptitudes, le premier pavé de la partie I "appréciations générales détaillées" (notamment l'agent comptable pour les gestionnaires matériels des établissements rattachés à l'agence comptable, le chef des services économiques pour le personnel placé directement sous son autorité)
- portera ensuite ses propres appréciations sur le second pavé de la partie I, et remplira, au verso, la partie II "Evaluation du candidat" (cf. annexe 2), et apposera son avis sur le pronostic d'aptitude du candidat à exercer les fonctions de secrétaire administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

ATTENTION : Il vous est demandé de préciser si le candidat exerce, au cours de cette année scolaire, des fonctions « avec responsabilité particulière ». Ce critère s'entend de manière limitative : assurer l'intérim d'une gestion matérielle en EPLE ou bien des fonctions d'encadrement de personnel dans tous établissements.

Un rapport circonstancié devra obligatoirement être remis dans l'un de ces cas. Il détaillera les conditions dans lesquelles est effectivement placé le fonctionnaire candidat à la liste d'aptitude pour cette année scolaire et qui le conduisent à exercer des fonctions à

« responsabilité particulière ». L'absence de ce rapport me conduira à ne pas tenir compte de cet élément.

→ J'appelle également votre attention sur la nécessité de porter des appréciations détaillées mettant en évidence les fonctions que le candidat exerce, les responsabilités qu'elles comportent et la manière dont il les assume, ses capacités d'organisation et d'initiative, les efforts qu'il déploie pour se perfectionner et développer ses compétences (ainsi que, le cas échéant, celles de ses collaborateurs) notamment par la maîtrise de nouveaux outils et méthodes de travail induisant une plus grande efficacité du fonctionnement du service, son comportement général vis à vis aussi bien des partenaires, administrés et usagers du service que ses collègues, et les résultats obtenus témoignant d'aptitudes certaines à occuper un emploi correspondant au corps auquel il souhaite accéder.

→ L'évaluation du candidat comporte cinq critères dont les quatre premiers sont décomposés eux-mêmes en trois éléments. Chacun de ceux-ci doit faire l'objet d'une évaluation (excellent, très bien, bien, passable, insuffisant). Vous ferez une croix dans la case correspondant à votre appréciation (soit au total douze croix).

Il est évident qu'il doit y avoir concordance entre les appréciations portées au I et les mentions portées au II concernant l'évaluation. Les fiches, en effet, pourront être communiquées aux membres de la commission administrative paritaire académique compétente qui ne pourra émettre un avis sur la candidature en toute connaissance de cause que si les appréciations sont suffisamment détaillées et permettent de justifier les jugements portés pour chacun des éléments constitutifs de l'évaluation.

Vous communiquerez la fiche d'évaluation des aptitudes au candidat qui en prendra connaissance, la datera et la signera avant de vous la rendre.

Enfin, une attention particulière sera portée à l'examen de la situation des candidats exerçant en ZEP et établissements sensibles.

c) Calendrier :

Les fiches de candidatures (annexes 1 et 2) doivent être adressées directement au bureau DIEPAT 3.01 Cat B pour **le lundi 16 février 2009**, au plus tard.

ATTENTION : TOUTE FICHE DE CANDIDATURE INCOMPLETE OU RECUE APRES LA DATE LIMITE NE SERA PAS TRAITEE.

NOTA : Les instructions concernant les tableaux d'avancement aux grades de SAENES classe supérieure et classe exceptionnelle feront l'objet d'une prochaine circulaire

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille

ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
RECTORAT – DIEPAT 3.01
Gestion des SAENES

LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE : SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE
L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

FICHE INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE
POUR L'ANNEE 2009

I - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

NOM :

PRENOM :

Date de naissance :

Echelon actuel :

Grade actuel :

à renseigner impérativement

N° Etablissement :

Affectation :

en ZEP ou zone sensible depuis le :

II - VOEUX GEOGRAPHIQUES

RAPPEL : L'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE DE SAENES VAUT ENGAGEMENT A ACCEPTER TOUT POSTE PROPOSE

Je préférerais, cependant, **si cela était possible**, être affecté(e) dans l'une des communes ou départements suivants :

1 -

3 -

5 -

2 -

4 -

6 -

J'ai bien pris connaissance du fait que le refus d'un poste proposé par l'administration, est de nature à me pénaliser pour les 3 années suivantes.

concerne M. Mme Mlle :

Prénom :

III - CARRIERE (développement de la carrière)

<p>1. Anciennetés de services (au 1^{er} janvier 2009)</p> <p>- ancienneté générale de service</p> <p>- ancienneté dans la catégorie C</p> <p>Date d'entrée dans l'Education Nationale ou dans la Fonction Publique de l'Etat</p> <p>2. Mode d'accès ou appartenance au dernier grade du corps d'Adjoint Administratif</p> <p>- Adjoint Administratif Principal 1ère classe (appartenance au grade)</p>	<p>... ans ... mois ... jours</p> <p>... ans ... mois ... jours</p> <p>année :</p> <p>depuis le : .../.../...</p>
<p>A remplir par le ou la candidat (e), sous sa responsabilité</p>	

A

le

Signature du candidat (e)

Fiche à renvoyer au Rectorat – DIEPAT 3.01 - pour le 16 février 2009 au plus tard

II - EVALUATION DU CANDIDAT (grille de critères d'appréciation)

concernant M. Mme Mlle :

prénom :

CRITERES	Excellent (a)	Très Bien	Bien	Passable	Insuffisant
1. POTENTIEL connaissances capacités générales capacités travail					
2. COMPORTEMENT attitude générale sens des relations vis à vis du poste de travail					
3. FONCTIONS ET RESPONSABILITES étendue des charges et responsabilités actions mises en oeuvre efforts personnels réalisés					
4. EFFICACITE ET RESULTATS efficacité générale progrès réalisés contribution du candidat					
5) Exercice de fonctions avec «responsabilité particulière» pour l'année en cours : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> (joindre rapport circonstancié)					
TOTAL					

A le

Vu et pris connaissance, (b)

Signature du chef d'établissement ou de service :

Signature : de l'intéressé(e)

- (a) *Pour chacun des critères, le jugement « excellent » doit être justifié dans les appréciations générales détaillées.*
- (b) *Le candidat signera ici après avoir rempli, sous sa responsabilité, les rubriques I, II et III de l'imprimé « Fiche individuelle de candidature » et pris connaissance du I « APPRECIATIONS GENERALES DETAILLEES » et du II « EVALUATION DU CANDIDAT » de l'imprimé « Fiche d'évaluation des aptitudes ».*

Fiche à renvoyer au Rectorat – DIEPAT 3.01 pour le 16 février 2009, délai de rigueur

CRITERES D'EVALUATION DES APTITUDES (CONTENU)

I - POTENTIEL

1. Connaissances

- Connaissances générales administratives, professionnelles ;
- Capacité à les actualiser, à les parfaire, à les utiliser, à les partager et à les communiquer.

2. Capacités générales

- Qualités d'analyse et de synthèse, capacité de distinguer l'essentiel de l'accessoire ;
- Capacité d'adaptation au changement, à l'évolution des situations, des méthodes, techniques et outils.
- Expression écrite et orale,
- Aptitude à organiser, à animer une équipe, à encadrer, à coordonner et à diriger
- Aptitude à motiver, à convaincre, à stimuler,
- Sûreté de jugement

3. Capacités de travail

II - COMPORTEMENT

1. Attitude générale

- Assiduité, ponctualité, disponibilité, solidarité ;
- Conscience professionnelle, motivation, ordre et méthode, goût du travail bien fait, envie de réussir.

2. Sens des relations, de la communication

- Accueil ;
- Relations avec les collègues, partenaires, administrés et usagers, sens de l'humain, convivialité ;
- Ecoute, dialogue, ouverture d'esprit, maîtrise de soi ;
- Aptitude à informer, former, animer, innover.

3. Comportement vis à vis du poste de travail et du service

- Sens de l'initiative, des réalités, de l'équité, des responsabilités ;
- Esprit critique, bon sens, esprit de décision.

III - FONCTIONS ET ETENDUE DES RESPONSABILITES

1. Description et analyse du poste de travail occupé ou du service

- Nature des fonctions exercées, environnement (cadre de travail, situation en ZEP...), attributions propres, activités exercées... ,
- Etendue des charges de travail et des responsabilités.

2. Initiatives prises, actions menées, stages effectués au cours des trois dernières années (en relation avec la profession, préparation à des concours)

3. Efforts réalisés

- Participation personnelle, engagement personnel;
- Organisation personnelle et des activités du service, coordination, contrôle;
- Formation des collaborateurs, utilisation des nouvelles méthodes et outils de travail.

IV - EFFICACITE - RESULTATS OBTENUS (bilan d'activité)

1. Efficacité générale dans l'organisation du travail, la rapidité d'exécution, la qualité, le suivi, la coordination, le contrôle, la maîtrise du temps.

2. Modifications apportées, améliorations constatées, progrès réalisés dans les différents domaines d'activité

- Organisation et fonctionnement de l'unité de travail ;
- Gestion des ressources humaines : formation générale aux techniques, méthodes et outils modernes, utilisation des compétences, meilleure qualification ;
- Relations internes et externes, état d'esprit ;
- Correction des insuffisances et résolution des problèmes rencontrés ;
- Meilleure adaptation à l'évolution des missions et des métiers ;
- Adéquation des résultats obtenus et des objectifs et projets du service ou de l'établissement ;
- Services rendus aux administrés et usagers.

3. Participation, apport, contribution du candidat aux réalisations témoignant de ses compétences et aptitudes

- Idées constructives émises, propositions judicieuses, suivi, choix des solutions, décisions.

DIRECTION DE L'ANALYSE, DES ETUDES ET DE LA COMMUNICATION

DAEC/09-447-56 du 19/01/2009

PLAN D'ETUDES ANNUEL 2009 (PEA)

Destinataires : Messieurs les inspecteurs d'académie/DSDEN - Madame et monsieur les secrétaires généraux adjoints - Monsieur le DRRH - Mesdames et messieurs les conseillers techniques du recteur - Mesdames et messieurs les chefs de division et de service

Affaire suivie par : M. CHENIER - Tel : 04 42 91 73 50 - Fax : 04 42 91 70 11

Je vous prie de trouver ci-joint, le Plan d'Etudes Annuel 2009 de la DAEC. Il a été élaboré, notamment, grâce à l'apport de chacun d'entre vous.

Vous constaterez que ce PEA traite de sujets variés touchant quasiment à l'ensemble des domaines de compétence du recteur.

Plus encore que les autres années, le pilotage de gestion, au travers en particulier du contrôle de gestion est présent.

Le PEA est publié au Bulletin Académique.

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

RECTORAT
DAEC
Affaire suivie par :
Jean-pierre Chénier

PLAN D'ETUDES ANNUEL 2009

PROGRAMMATION SCOLAIRE

Les constats et les prévisions des effectifs publics et privés des premier et second degrés : Michel CHAUVOT, Brigitte GIL, Jean-Charles ARRIGNON, Michel MUNOZ en collaboration avec les IA, le SGA, la DOS et la DEEP.

Travaux avec le CSAIO : rapprochement des prévisions d'effectifs et des résultats de PAM : SAIO et Michel CHAUVOT.

Prévisions d'effectifs du second degré à 10 ans : Michel CHAUVOT.

Projections d'effectifs des terminales du second degré et du premier cycle universitaire : Michel CHAUVOT.

Analyse des écarts entre la prévision et le constat en 2008 pour les niveaux significatifs du second degré : Michel CHAUVOT.

Etude des variations d'effectifs dans le second degré en cours d'année et par filière de lycées professionnels (y.c. insertion) : Jean-Charles ARRIGNON.

Actualisation du PRDF :
SGA, Michel CHAUVOT et Jean-Pierre CHENIER.

Exploitation des données sur les SEGPA :
IEN (Gérard PES), Serge ICHCHOU et Michel CHAUVOT.

Etude transversale d'une filière de formation : extension du travail réalisé l'an dernier : Michel CHAUVOT, Brigitte GIL, Laurent SAUTES, Jean-Pierre CHENIER et IEN volontaires.

Etude sur les combinatoires d'options en seconde de lycée : Brigitte GIL, Jean-Charles ARRIGNON et Michel CHAUVOT.

PARCOURS SCOLAIRES

Poursuite des travaux sur les cohortes (devenir des élèves de 6^{ème}-3^{ème}-2^{nde}, BEP, CAP BAC PRO et BTS) : Serge ICHCHOU et Françoise SANTONI.

Etude sur les passages public - privé en 6^{ème}, 3^{ème}, 2^{de} à partir des matrices de flux (Exemple sur quelques établissements) : Michel MUNOZ.

Monographie sur les SEGPA : Jean-Charles ARRIGNON.

Monographie sur les parcours scolaires des filles et des garçons : Brigitte GIL.



Parcours dans l'apprentissage : Michel MUNOZ avec l'aide méthodologique de Serge ICHCHOU.

Suivi des sortants sans qualification (groupe national) : Françoise SANTONI.

Etude sur les sortants de troisièmes, extension aux autres niveaux (MEFSTAT 4) : SAIO, IIO, MGI et Françoise SANTONI.

Evolution de l'offre de formation professionnelle, rassemblement par bassin de données sur la caractérisation de l'offre, la demande sociale, l'orientation, les parcours scolaires et l'insertion professionnelle : Françoise SANTONI en liaison avec les collègues traitant de l'étude transversale sur les filières.

INSERTION PROFESSIONNELLE

Travaux sur les résultats des enquêtes IVA-IPA : Françoise SANTONI.

EDUCATION PRIORITAIRE / VIOLENCE

SIVIS : Mise en place de l'échantillon académique et exploitation des données sur la violence : Françoise SANTONI.

Tableau de bord de suivi des zones sensibles (enrichissement de CAP) : Laurent SAUTES, Jean-Pierre CHENIER et le chargé de mission sur l'éducation prioritaire.

EVALUATION ET NOTATION

Analyse des données individuelles aux évaluations 6^{ème}: production d'indicateurs pour les IPR responsables du volet pédagogique ; étude statistique sous l'angle des disparités entre établissements et sous populations scolaires : IPR et Serge ICHCHOU.

Notation au DNB : analyse comparative de la notation en formation et à l'examen : IPR et Serge ICHCHOU.

Evaluation des compétences en langues (CM2, 3^{ème}) : Pierre ROUX, DATSI et Serge ICHCHOU.

ETUDES SUR LES PERSONNELS

Bilan social : production du bilan social 2008 académique à partir de l'application BSA. Extension aux données sur les rémunérations des personnels (indice) : DRRH, DIPE, DIPA et DAEC (Laurent SAUTES et Jean-Pierre CHENIER).

Prélude : groupe de pilotage national
DIPE et Jean-Pierre CHENIER.

Mise en œuvre d'un panel d'interrogation d'établissement : Françoise SANTONI et Serge ICHCHOU.



ALLOCATION DE RESSOURCES

Tableaux de bord des IEN : indicateurs de moyens, de difficultés sociales et scolaires / indicateurs de gestion des classes ordinaires : Serge ICHCHOU.

Poursuite de la mise en œuvre de la méthode de calcul des besoins théoriques en collège, lycée et LP en enseignement : Laurent SAUTES, Serge ICHCHOU et Jean-Pierre CHENIER en collaboration avec la DOS.

Méthode d'allocation des moyens en € et en HSE dans le cadre du Papet : Jean-Pierre CHENIER et Laurent SAUTES.

Poursuite de la mise en œuvre de la méthode de répartition des moyens dans le premier degré : Serge ICHCHOU.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR et POST-BACCALAUREAT

Parcours post-baccalauréat à N+1 : production d'indicateurs de suivi des bacheliers à partir de Prevsup : Michel CHAUVOT.

Parcours post-baccalauréat à N+2, N+5 et 6 : Serge ICHCHOU et chargé d'études de la DESR.

Production de données pour le DESR et les Agences d'Urbanisme : Christine BLAIN.

Réactualisation du module carte des formations supérieures de CAP : Serge ICHCHOU et Laurent SAUTES.

AIDE A LA COMMUNICATION

Poursuite de la participation à l'élaboration du dossier académique de référence (atlas) : Françoise SANTONI et Jean-Pierre CHENIER avec l'appui technique de Laurent SAUTES, Cabinet du recteur.

Mise à jour des données du projet académique : Carine GIRIEUD.

NCI, Evolution des effectifs sur un historique de dix ans : Christine BLAIN.

NCI, Evolution des résultats aux examens sur cinq ans au moins : Christine BLAIN.

PILOTAGE DE GESTION



Etude sur les objectifs prioritaires du PAPet et sur les indicateurs retenus : préparation de l'évaluation : Carine GIRIEUD et Ida LENZI.

Poursuite du chiffrage du Programme Annuel de Performance Académique et du Rapport annuel de performance Enseignement scolaire du 1^{er} degré public, Enseignement scolaire du 2nd degré public, Vie de l'élève, Enseignement privé du 1^{er} et du 2nd degrés et programme soutien, responsable de mélusine : Carine GIRIEUD et Ida LENZI.

Poursuite de la mise en place d'une application gérant les projets d'établissement dans un cadre de contractualisation : Carine GIRIEUD, Ida LENZI et Jean-Pierre CHENIER en relation avec les différents services du rectorat.

Alimentation de la base relais et contrôle : Jean-Pierre CHENIER en collaboration avec les DOS.

Analyse de gestion sur les handicapés : IA05, DIFIN, DOS, Laurent SAUTES et Jean-Pierre Chénier.

Analyse de gestion sur l'accompagnement éducatif : IA13 adjoint, Jean-Pierre CHÉNIER, et Laurent SAUTES.

Analyse de gestion sur les ENAF : IA13 adjoint, Jean-Pierre CHENIER et Laurent SAUTES.

INFORMATIQUE ET AIDE A LA DECISION

Cartographie : réédition des cartes d'établissements scolaires et des différents zonages de l'académie : groupe communication et Laurent SAUTES.

Connaissance Académique Partagée : Laurent SAUTES et Jean-Pierre CHENIER.

Veille sur les outils informatiques d'aide à la décision : Jean-Pierre CHENIER.

Projet 'boîte à outils' : participation au groupe de travail national de la DGESCO : SSID et Jean-Pierre CHENIER.

Catalogue des indicateurs : Laurent SAUTES et Jean-Pierre CHENIER.

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/09-447-1221 du 19/01/2009

BREVET D'INITIATION AERONAUTIQUE (BIA) - CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT AERONAUTIQUE (CAEA) - SESSION 2009

Référence : BO n 2 du 8 janvier 2009

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Mme TAVERNIER - Tel : 04 42 91 72 12 - Fax : 04 42 38 73 45

Le registre des inscriptions est ouvert pour la session 2009, aux candidats âgés de 13 ans au moins à la date des épreuves (arrêté du 04/11/1999 publié au B.O.E.N. n°40 du 11/11/1999).

Les candidats doivent se pré inscrire par Internet à l'adresse suivante :

<http://www.ac-aix-marseille.fr>

(Rubriques : les examens, les inscriptions, autres)

Du Lundi 2 février 2009 au Vendredi 20 mars 2009

Après avoir effectué leur pré inscription, les candidats devront imprimer **le récapitulatif d'inscription, le dater et le signer. Ce document devra être :**

➤ soit renvoyé au Rectorat DIEC 2.04, Bureau 225 Place Lucien Paye - 13621-Aix-en-Provence cedex 1, au plus tard **le Vendredi 20 mars 2009**, le cachet de la poste faisant foi. Un envoi en recommandé simple est conseillé.

➤ soit déposé à l'accueil du Rectorat au plus tard **le Vendredi 20 mars 2009 à 17 h 00**.

La candidature ne deviendra définitive qu'au retour du récapitulatif d'inscription au Rectorat.

Les épreuves auront lieu **le Mercredi 13 mai 2009 à 14 h 00** sur la base des sujets nationaux.

⇒ pour le brevet d'initiation aéronautique, durée totale des épreuves 2 h 30

⇒ pour le certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique, durée totale des épreuves : 3 h 00

- 1°) Le seul matériel autorisé pour les deux examens (BIA - CAEA) est une calculette non programmable et non graphique.
- 2°) **En cas de réussite à un de ces examens, et afin que leur diplôme leur soit envoyé, les candidats adresseront une enveloppe format A4, libellée à leur nom et adresse, affranchie au tarif en vigueur au :**

**Lycée Pierre Mendès-France Avenue Yitzhak Rabin BP 17
13741 Vitrolles Cedex
à l'attention de Mme Marie-Claire VERITE**

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/09-447-1222 du 19/01/2009

ORGANISATION DES BACCALAUREATS ET EXAMENS PROFESSIONNELS - BESOINS DE FOURNITURES EN PAPETERIE D'EXAMENS - SESSION 2009

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'Établissements du second degré publics et privés sous contrat

Affaire suivie par : M. ALBERT - Tel : 04 42 91 72 18 - Fax : 04 42 91 75 02

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître vos besoins en fournitures pour l'organisation des épreuves qui se dérouleront dans votre établissement au titre de la session 2009.

Les tableaux joints en annexes valant bons de commande devront être adressés dûment renseignés par voie postale ou par fax au 04.42.91.75.02 à l'attention de M. ALBERT dans les délais indiqués sur chacun des tableaux annexes.

Vous convertirez, vos demandes de fournitures en « équivalent ramettes ».

Je rappelle que :

- seul le modèle EN et les intercalaires spécifiques (ENm millimétré, ENc calque et ENd dessin...) sont désormais en vigueur pour tous les examens et concours (depuis la session 1998).
- ces fournitures devront être déposées dans un lieu interdit d'accès aux élèves à l'abri de la lumière et de l'humidité.
- elles doivent servir uniquement pour l'organisation des épreuves terminales et en aucun cas pour les examens blancs ou pour les contrôles organisés au titre du CCF.

Bien entendu par souci de bonne gestion, les stocks de copies EN et intercalaires spécifiques disponibles à l'issue de la session 2008 devront être utilisés pour la session 2009 de façon prioritaire. Ils viendront en déduction des besoins nécessaires pour l'organisation de la session 2009.

Je vous rappelle les ajustements à prendre en compte, cette année :

- 1) Le conditionnement des copies EN : Les ramettes contiennent 500 exemplaires de copies. Vous devrez en tenir compte pour la conversion en nombre de ramettes lors du remplissage des tableaux.
- 2) La colonne de gauche du (des) tableau(x) à remplir, concerne l'état des stocks disponibles à la date de réception de la présente circulaire : elle doit être renseignée avec le plus grand soin.
- 3) **La colonne de droite relève d'une étude prévisionnelle à mener par vos soins, sur la base de l'architecture de la session 2009 pour laquelle vous trouverez le détail dans le B.A de fin janvier 2009 et du calendrier du baccalauréat publié au B.O de décembre 2008.**
 - des effectifs-candidats accueillis
 - du nombre d'épreuves écrites (et orales pour le papier brouillon)
 - du nombre moyen de copies et feuilles de brouillon par candidat et par épreuve.

- 4) Les modifications de quantités de matériels à fournir, qui seraient rendues nécessaires par une variation importante des effectifs-candidats en 2009, devront être signalés aux services rectoraux, lorsque l'architecture de la session aura été établie.
- 5) **Les nouveaux centres d'examens seront particulièrement vigilant à calibrer leurs besoins de papeterie de la façon la plus précise qu'il soit.**
- 6) Enfin, je vous rappelle que, le schéma de distribution du matériel de papeterie à l'usage des candidats. **Les fournitures sont retirées par les établissements eux-mêmes sur le site PONCET, à Aix-en-Provence :**

**4 rue Henri Poncet (entrée livraison exclusivement par l'avenue Pierre Brossolette).
L'espace Poncet est une annexe du rectorat
située au sein des locaux de l'Institut d'Aménagement Régional de Université Paul
Cézanne).**

Je vous précise d'ores et déjà que lors de la réception des fournitures, vous devrez veiller à respecter les créneaux horaires qui vous auront été attribués. Dans le cas où deux établissements se joindraient pour venir récupérer les fournitures sur le site Poncet, la personne devra être en possession des bons de commande des deux établissements concernés, dûment signés des chefs d'établissement. Ils devront impérativement en informer M. ALBERT, 48 h 00 au préalable.

Je vous remercie de votre entière collaboration sur ce dossier.

Signataire : Christiane BONNEFOY, Secrétaire Générale Adjointe de l'Académie d'Aix-Marseille

ANNEXE N° 2

CENTRE D'EXAMEN
(Cachet de l'établissement)

Rectorat d'Aix-en-Provence
RÉF: DIEC
A. ALBERT
☎ 04.42.91.72.18
Fax : 04.42.91.75.02

FOURNITURES EN PAPETERIE D'EXAMEN – Session 2009

SPECIALITE(S) :

Baccalauréat professionnel ➔
.....
.....

	RELIQUAT SESSION 2008 SOIT NOMBRE DE RAMETTES	BESOINS SESSION 2009 SOIT NOMBRE DE RAMETTES
PAPIER BROUILLON BLEU
PAPIER BROUILLON JAUNE
PAPIER BROUILLON ROSE
PAPIER BROUILLON VERT
COPIE MODELE EN
COPIE ENM (MILLIMETRE).....
COPIE ENc 90G (PRECISER LE FORMAT) (EN FONCTION DE LA FICHE DE MATIERE D'ŒUVRE)
COPIE END DESSIN (PRECISER LE FORMAT) (EN FONCTION DE LA FICHE DE MATIERE D'ŒUVRE)
Enveloppes plastiques pour l'acheminement des copies

A le

Le Chef d'établissement,

Document à renseigner et à expédier par retour du courrier ou fax (04.42.91.75.02) au Rectorat DIEC Secrétariat – à l'attention de M. ALBERT pour le lundi 04 Février 2009 dernier délai.

☞ : Conditionnement :

- | | | | |
|-------------------------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| - Papier brouillon 4 couleurs | *Ramettes de 500 ex | - Copie ENc calque | *Ramettes de 100 ex |
| - Copie EN | *Ramettes de 500 ex | - Copie End dessin | *Ramettes de 100 ex |
| - Copie ENm | *Ramettes de 250 ex | | |

DIVISION FINANCIÈRE

DIFIN/09-447-463 du 19/01/2009

EXERCICE 2008 - CONSOMMATION DES CREDITS D'ETAT DANS LES EPLE

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

Affaire suivie par : M. FEDIERE - Tel : 04 42 91 72 71 - Mme PARE - Tel : 04 42 91 72 88

L'élaboration du rapport annuel de performance des programmes second degré public et vie de l'élève est conditionné par la connaissance des consommations des crédits d'Etat en EPLE.

Dans l'attente de l'adaptation du cadre budgétaire et comptable des EPLE à la loi organique relative aux lois de finances, il convient de reconduire une enquête sur vos dépenses réalisées en 2008 sur crédits d'Etat.

Je vous fais parvenir par courrier et par courriel (liste de diffusion « ce.l-etab@ac-aix-marseille.fr » un fichier à compléter comprenant quatre onglets (collèges, lycées, lycées professionnels et EREA). Les fichiers constituent les annexes I à IV de la présente note.

Il vous appartient de compléter sur la fiche relative au votre établissement :

- le nom de l'établissement
- les dépenses sur crédits d'Etat mandatées en 2008, qu'il s'agisse de crédits reçus en 2008 ou lors d'exercices antérieurs. Le plus souvent vous n'avez à compléter qu'un petit nombre de lignes. Les dépenses de bourses du programme Vie de l'élève ne figurent pas sur les tableaux. En effet ces dépenses seront consolidées directement par les services académiques.

Vous veillerez à inscrire les dépenses dans la colonne correspondant à la catégorie de votre établissement (hors éducation prioritaire ou réseau ambition réussite ou établissement éducation prioritaire hors réseau ambition réussite).

Les établissements mutualisateurs de la paye des AED et AVSCO recevront directement un tableau spécifique relatif aux rémunérations.

Vous voudrez bien me retourner le fichier complété par courriel à « christine.pare@ac-aix-marseille.fr » et copie à ce.difin@ac-aix-marseille.fr le plus rapidement possible et en tout cas au plus tard le **vendredi 6 février 2009**.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille

ACADEMIE :

ANNEXE I : COLLEGES

COMPTE-RENDU DE GESTION - CREDITS D'ETAT dans les EPLE

EXERCICE 2008

141 - PROGRAMME ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU SECOND DEGRE

		Crédits consommés au 31/12/2008			TOTAL =(a+b)
		Hors éducation prioritaire (a)	Education prioritaire (b)		
			RAR	EP hors RAR	
0141 - 01	Collèges	0	0	0	0
	Manuels scolaires				0
	Droits de reprographie				0
	TICE				0
	Matériel pour la rénovation des enseignements				0
	Carnets de correspondance				0
	Education artistique et culturelle				0
	Stages				0
	Actions internationales				0
	Autres dépenses pédagogiques				0
0141 - 04	Apprentissage (CFA publics)	0	0	0	0
	Manuels scolaires				0
	Actions pédagogiques				0
	Autres dépenses pédagogiques				0
0141 - 06	Besoins éducatifs particuliers	0	0	0	0
	Prévention et traitement des difficultés scolaires (SEGPA, EREA, dispositifs relais)				0
	SEGPA :	0	0	0	0
	Manuels scolaires				0
	Stages				0
	Autres dépenses pédagogiques				0
	Dispositifs relais : classes et ateliers	0	0	0	0
	Intégration des primo-arrivants	0	0	0	0
	Scolarisation des élèves malades ou handicapés	0	0	0	0
0141 - 07	Aide à l'insertion professionnelle	0	0	0	0
	Actions pédagogiques				0
	TICE				0
	Stages				0
	Autres dépenses pédagogiques				0
	TOTAL des dépenses 2008 (a)	0	0	0	0
	Crédits délégués en 2008 (b)				
	Reliquats 2007 (c)				
	Estimation théorique des reliquats 2008 d = ((b+c) - a)				0

230 - PROGRAMME VIE DE L'ELEVE

		Crédits consommés au 31/12/2008			TOTAL =(a+b)
		Hors éducation prioritaire (a)	Education prioritaire (b)		
			RAR	EP hors RAR	
	COLLEGES			0	0
0230 - 01 - 02	Vie scolaire et éducation à la responsabilité	0	0	0	0
	Crédits éducatifs et couverture des accidents des élèves				0
	Ecole ouverte - vacances et fonctionnement				0
	Education à la santé et à la citoyenneté				0
	Autres dépenses éducatives				0
0230 - 04	Action sociale	0	0	0	0
	Fonds social collégien				0
	Fonds social pour les cantines				0
	TOTAL des dépenses 2008 (a)	0	0	0	0
	Crédits délégués en 2008 (b)				
	Reliquats 2007 (c)				
	Estimation théorique des reliquats 2008 d = ((b+c) - a)				0

ANNEXE II : LYCEES (enseignement général et technologique)**COMPTE-RENDU DE GESTION - CREDITS D'ETAT dans les EPLE****EXERCICE 2008**

141 - PROGRAMME ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU SECOND DEGRE				
		Crédits consommés au 31/12/2008		
		Hors éducation prioritaire (a)	Education prioritaire (b)	TOTAL =(a+b)
0141 - 02	ENSEIGNEMENT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE (lycées)	0	0	0
	Droits de reprographie			0
	TICE			0
	Matériel pour la rénovation des enseignements			0
	Education artistique et culturelle			0
	Stages			0
	Actions internationales			0
	Autres dépenses pédagogiques			0
0141 - 03	ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (y compris sections d'enseignement professionnel)	0	0	0
	Manuels scolaires			0
	Droits de reprographie			0
	TICE			0
	Matériel pour la rénovation des enseignements			0
	Education artistique et culturelle			0
	Stages			0
	Actions internationales			0
	Autres dépenses pédagogiques			0
0141 - 04	Apprentissage (CFA publics)	0	0	0
	Manuels scolaires			0
	Actions pédagogiques			0
	Autres dépenses pédagogiques			0
0141 - 05	Post baccalauréat en lycée	0	0	0
	Droits de reprographie			0
	TICE			0
	Matériel pour la rénovation des enseignements			0
	Stages			0
	Actions internationales			0
	Autres dépenses pédagogiques			0
0141 - 06	Besoins éducatifs particuliers	0	0	0
	Intégration des primo-arrivants	0	0	0
	Scolarisation des élèves malades ou handicapés	0	0	0
0141 - 07	Aide à l'insertion professionnelle	0	0	0
	Actions pédagogiques			0
	TICE			0
	Stages			0
	Autres dépenses pédagogiques			0
	TOTAL des dépenses 2008 (a)	0	0	0
	Crédits délégués en 2008 (b)			
	Reliquats 2007 (c)			
	Estimation théorique des reliquats 2008 d = ((b+c) - a)			0
230 - PROGRAMME VIE DE L'ELEVE				
		Crédits consommés au 31/12/2008		
		Hors éducation prioritaire (a)	Education prioritaire (b)	TOTAL =(a+b)
	LEGT	0	0	0
0230 - 01 - 02	Vie scolaire et éducation à la responsabilité	0	0	0
	Crédits éducatifs et couverture des accidents des élèves:	0	0	0
	Ecole ouverte - vacations et fonctionnement			0
	Fonds de vie lycéenne			0
	Education à la santé et à la citoyenneté			0
	Autres dépenses éducatives			0
0230 - 04	Action sociale	0	0	0
	Fonds social lycéen			0
	Fonds social pour les cantines			0
	TOTAL des dépenses 2008 (a)	0	0	0
	Crédits délégués en 2008 (b)			
	Reliquats 2007 (c)			
	Estimation théorique des reliquats 2008 d =			0

ANNEXE III : Lycées professionnels**COMPTE-RENDU DE GESTION - CREDITS D'ETAT dans les EPLE****EXERCICE 2008****141 - PROGRAMME ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU SECOND DEGRE**

		Crédits consommés au 31/12/2008		
		Hors éducation prioritaire (a)	Education prioritaire (b)	TOTAL =(a+b)
0141 - 03	ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (y compris sections d'enseignement professionnel)	0	0	0
	Manuels scolaires			0
	Droits de reprographie			0
	TICE			0
	Matériel pour la rénovation des enseignements			0
	Education artistique et culturelle			0
	Stages			0
	Actions internationales			0
	Autres dépenses pédagogiques			0
0141 - 04	Apprentissage (CFA publics)	0	0	0
	Manuels scolaires			0
	Actions pédagogiques			0
	Autres dépenses pédagogiques			0
0141 - 06	Besoins éducatifs particuliers	0	0	0
	Intégration des primo-arrivants	0	0	0
	Scolarisation des élèves malades ou handicapés	0	0	0
0141 - 07	Aide à l'insertion professionnelle	0	0	0
	Actions pédagogiques			0
	TICE			0
	Stages			0
	TOTAL des dépenses 2008 (a)	0	0	0
Crédits délégués en 2008 (b)				
Reliquats 2007 (c)				
Estimation théorique des reliquats 2008 d = ((b+c) -a)				0

230 - PROGRAMME VIE DE L'ELEVE

		Crédits consommés au 31/12/2008		
		Hors éducation prioritaire (a)	Education prioritaire (b)	TOTAL =(a+b)
	LP			
0230 - 01- 02	Vie scolaire et éducation à la responsabilité	0	0	0
	Crédits éducatifs et couverture des accidents des élèves	0	0	0
	Ecole ouverte - vacances et fonctionnement			0
	Fonds de vie lycéenne			0
	Education à la santé et à la citoyenneté			0
	Autres dépenses éducatives			0
0230 - 04	Action sociale	0	0	0
	Fonds social lycéen			0
	Fonds social pour les cantines			0
	TOTAL des dépenses 2008 (a)	0	0	0
Crédits délégués en 2008 (b)				
Reliquats 2007 (c)				
Estimation théorique des reliquats 2008 d = ((b+c) -a)				0

ACADEMIE :

ANNEXE IV : EREA**COMPTE-RENDU DE GESTION - CREDITS D'ETAT dans les EPLE****EXERCICE 2008**

141 - PROGRAMME ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU SECOND DEGRE					
		Hors éducation prioritaire (a)	Crédits consommés au 31/12/2008		TOTAL = (a+b)
			Education prioritaire (b)		
			RAR	EP hors RAR	
0141 - 06	Besoins éducatifs particuliers				
	EREA :	0	0	0	0
	Manuels scolaires				0
	Stages				0
	Autres dépenses pédagogiques				0
	TOTAL des dépenses 2008 (a)	0	0	0	0
	Crédits délégués en 2008 (b)				
	Reliquats 2007 (c)				
	Estimation théorique des reliquats 2008 d = ((b+c) - a)				
230 - PROGRAMME VIE DE L'ELEVE					
		Hors éducation prioritaire (a)	Crédits consommés au 31/12/2008		TOTAL = (a+b)
			Education prioritaire (b)		
			RAR	EP hors RAR	
0230 - 01- 02	Vie scolaire et éducation à la responsabilité				
	Crédits éducatifs et couverture des accidents des élèves	0	0	0	0
	Ecole ouverte - vacances et fonctionnement				0
	Fonds de vie lycéenne				0
	Education à la santé et à la citoyenneté				0
	Autres dépenses éducatives				0
0230 - 04	Action sociale	0	0	0	0
	Fonds social lycéen				0
	Fonds social pour les cantines				0
	TOTAL des dépenses 2008 (a)	0	0	0	0
	Crédits délégués en 2008 (b)				
	Reliquats 2007 (c)				
	Estimation théorique des reliquats 2008 d = ((b+c) - a)				0

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À L'EDUCATION ARTISTIQUE ET À L'ACTION CULTURELLE

DAAC/09-447-34 du 19/01/2009

APPEL A CANDIDATURE RESPONSABLE SERVICE EDUCATIF AU MEMORIAL NATIONAL DES MILLES - RECRUTEMENT DE DEUX ENSEIGNANTS ASSURANT UN SERVICE EDUCATIF PARTAGE EN HEURES SUPPLEMENTAIRES POUR L'EQUIVALENT D'UN DEMI-POSTE AU SEIN DU MEMORIAL NATIONAL DES MILLES

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : DAAC - Tel : 04 42 95 29 44 - ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Les enseignants seront choisis pour leurs compétences pédagogiques, leur sensibilité aux problématiques concernant la mémoire, l'histoire et la dimension civique spécifiques du lieu, leur connaissance du milieu scolaire et des domaines artistiques et culturels ainsi que des diverses modalités de partenariat. La proximité géographique (adresse professionnelle ou personnelle) est requise afin d'assurer la présence nécessaire sur le lieu culturel.

Afin de mener à bien cette mission d'interface entre un lieu culturel et les équipes éducatives, ils doivent :

- connaître les différents dispositifs culturels scolaires proposés et avoir l'expérience de projets culturels conduits en partenariat et de dimension interdisciplinaire
- témoigner d'un regard polyvalent et d'une adaptation au potentiel de diversité du lieu culturel concerné
- travailler à la conception et au développement d'outils pédagogiques dans une dimension créative et originale en collaboration avec l'équipe responsable du musée
- proposer des pistes de communication et de diffusion des informations destinées aux enseignants en concertation avec la structure culturelle et la DAAC
- être capable d'écouter, de communiquer, négocier et organiser
- savoir s'inscrire dans une démarche collective
- exercer une mission de relais et de coordination avec le délégué départemental d'éducation artistique et d'action culturelle
- maîtriser l'outil informatique et la messagerie électronique

Cette mission sera effective pour l'année scolaire 2008-2009 à compter du 16 février 2009 ; elle sera éventuellement renouvelable, en fonction du bilan annuel établi.

Les enseignants souhaitant faire acte de candidature sont invités à transmettre un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection, de l'avis circonstancié du chef d'établissement et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature avant le 30 janvier (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Délégation académique d'éducation artistique et action culturelle
à l'attention de Mme OHANESSIAN Chantal
Rectorat
Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence Cedex 1

Les enseignants dont la candidature sera retenue seront convoqués pour une audition à la DAAC début février 2009.

Pour tout renseignement :
Tél : 04 42 95 29 44
Mel : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille

SERVICE VIE SCOLAIRE

SVS/09-447-138 du 19/01/2009

ARRETES DE COMPOSITION DES CONSEILS DE DISCIPLINE DEPARTEMENTAUX

Destinataires : Tous les collèges - lycées - LP et EREA

Affaire suivie par : M. GRIGNON - Tel : 04 42 91 71 64 - Fax : 04 42 91 70 02

Arrêté portant composition du conseil de discipline départemental des Bouches du Rhône,

Arrêté portant composition du conseil de discipline départemental de Vaucluse,

Arrêté portant composition du conseil de discipline départemental des Alpes de Haute Provence,

Arrêté portant composition du conseil de discipline départemental des Hautes Alpes.

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

Rectorat

Service
vie scolaire

Référence
HN/AG/DG2008-395
Dossier suivi par
Ange GRIGNON
Téléphone
04 42 91 71 64
Fax
04 42 91 70 02
Mél.
svs@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Aix en Provence, le 10 décembre 2008

- VU le décret 2000-620 du 5 juillet 2000 modifiant le décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement
- VU la circulaire n° 2000-105 du 11 juillet 2000 art. 3.1.4 instituant le conseil de discipline départemental

ARRETE

Article premier : Le conseil de discipline départemental des Bouches-du-Rhône pour l'année scolaire 2008/2009 est composé comme suit :

Inspection académique

Titulaire

M. Gérard TREVE, IA -DSDEN des Bouches-du-Rhône

Suppléant

M. Guy MONCHAUX, IA DSDEN Adjoint des Bouches-du-Rhône

Chefs d'établissement :

Titulaires

M. SCHMIDT, Proviseur, Lycée Michelet- Marseille

M. COUTURIER, Principal, collège Campagne Fraissinet - Marseille

Suppléants

M. BIGOT, Principal, Collège Jean de la Fontaine - Gémenos

Mme PORTIGLIATTI, Proviseur ,LP La Floride- Marseille

CPE :

Titulaire

Mme BASCAULES, Collège Pierre Puget- Marseille

Suppléant

Mme COMTE, Lycée Marie Curie - Marseille

Représentants des personnels enseignants :

Titulaires

Mme PHAURE, Collège Roy d'Espagne- Marseille

M. GILLY, LP La Floride- Marseille



2/2

Suppléants
Mme COMBE, Collège Pierre Puget - Marseille
Mme CHANTOIN, Collège Thiers - Marseille

Représentants des personnels ATOSS :

Titulaire
Mme REISS, LP Jean Moulin – Port de Bouc
Suppléant
Mme NEGOZIO, Collège Clair Soleil - Marseille

Représentants des parents d'élèves :

Titulaires
M. PELLETIER (FCPE), Lycée Honoré Daumier- Marseille
Mme CARCENAC LECOMTE, Collège du Vieux Port- Marseille

Suppléants
Mme KERIZORET-CORDIER, Collège Longchamp - Marseille
Mme BOINEAU (PEEP), Collège Monticelli - Marseille

Représentants des élèves :

Titulaires
M. TUDISCO, Terminale, Lycée Jean Perrin - Marseille
M. SAMB, 3^{ème}, Collège Thiers- Marseille

Suppléants
Mlle ROBIEUX, Lycée Marie Curie - Marseille
Mlle BOSH, Lycée Périer - Marseille

Article 2 : Madame la Secrétaire Générale de l' Académie d'Aix-Marseille est chargée de l'exécution du présent arrêté.

*Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des Universités*

Rectorat

Service
vie scolaire

Référence
HN/AG/DG2008-395
Dossier suivi par
Ange GRIGNON
Téléphone
04 42 91 71 64
Fax
04 42 91 70 02
Mél.
svs@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Aix en Provence, le 6 janvier 2009

- VU le décret 2000-620 du 5 juillet 2000 modifiant le décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement

- VU la circulaire n° 2000-105 du 11 juillet 2000 art. 3.1.4 instituant le conseil de discipline départemental

ARRETE

Article premier : Le conseil de discipline départemental de Vaucluse pour l'année scolaire 2008-2009 est composé comme suit :

Inspection académique

Titulaire

M. Bernard LELOUCH, IA - DSDEN de Vaucluse

Suppléant

M. Charles EBGUY, Proviseur, Lycée Aubanel- Avignon

Chefs d'établissement :

Titulaires

M. COHEN COUDAR, Proviseur, Lycée d'Apt

M. PONZA, Principal, Collège Lou Vignarès - Vedène

Suppléants

M. FERAUD, Collège A. Mathieu - Avignon

Mme LAHUTTE, LP Domaine d'Eguilles - Vedène

CPE :

Titulaire

Mme COTE, Collège Frédéric Mistral- Avignon

Mme CHAPURLAT, Lycée Théodore Aubanel- Avignon

Suppléant

M FENEYROL, Collège Lou Vignares – Vedène

M. BOURELY Yves, Lycée A. Benoît – L'Isle sur la Sorgue

Représentants des personnels enseignants :

Titulaires

M. KOKOT, Lycée Frédéric Mistral - Avignon



2/2

Mme PERIERAS, Lycée Théodore Aubanel- Avignon

Suppléants

Mme TRUCCHIERO, Lycée Théodore Aubanel - Avignon

M. HAMEL, Lycée Charles de Gaulle-Apt

Représentants des personnels ATOSS :

Titulaire

M. BESNEHARD Philippe, Lycée F. Mistral – Avignon

M.BELARDI, Lycée Théodore Aubanel - Avignon

Suppléant

M.JEOFFRAY Franck, Lycée A.Benoît – L'Isle sur la Sorgue

Mme MORARD Line – Collège Paul Gauthier - Cavaillon

Représentants des parents d'élèves :

Titulaires

Mme MARIE, APEEP

M. MARENDAZ, FCPE

Suppléants

M.VAISSE, APEEP

M.BLANC, FCPE

Représentants des élèves :

Titulaires

Mlle RIT, Lycée Théodore Aubanel – Avignon

Mlle LARAJ, Lycée Ismaël Dauphin- Cavaillon

Suppléants

M. GRANIER, Lycée Ismaël Dauphin- Cavaillon

M.EL NAHI, Collège Paul Gauthier - Cavaillon

Article 2 : Madame la Secrétaire Générale de d'Académie d'Aix-Marseille est chargée de l'exécution du présent arrêté.

*Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des Universités*

Rectorat

Service
vie scolaire

Référence
HN/AG/DG2008-395
Dossier suivi par
Ange GRIGNON
Téléphone
04 42 91 71 64
Fax
04 42 91 70 02
Mél.
svs@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Aix en Provence, le 10 décembre 2008

- VU le décret 2000-620 du 5 juillet 2000 modifiant le décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement
- VU la circulaire n° 2000-105 du 11 juillet 2000 art. 3.1.4 instituant le conseil de discipline départemental

ARRETE

Article premier : Le conseil de discipline départemental des Alpes de Haute Provence pour l'année scolaire 2008-2009 est composé comme suit :

Inspection académique

Titulaire

M. Guy CHARLOT, IA -DSDEN Alpes de Haute Provence

Suppléant

M. Bernard COMBE, Secrétaire Général de l'Inspection Académique des Alpes de Haute Provence

Chefs d'établissement :

Titulaires

M.PERLOT, Principal du Collège Pierre Gassendi - Digne-les-Bains

M.PASTWA, Proviseur au Lycée Martin Bret - Manosque

Suppléants

M.BORGHINI, Principal du Collège de Volx

Mme BAVEREL, Proviseure du Lycée David Neel – Digne-les -Bains

CPE :

Titulaire

Mme BARDE HUGOU, Collège Mont d'Or– Manosque

Suppléant

M.GEOFFROY, Collège Camille Reymond– Château-Arnoux

Représentants des personnels enseignants :

Titulaires

M.GRENIER, Lycée David Neel – Digne-les-Bains

Mme GILLET-CHAULET -Collège Camille Reymond– Château-Arnoux



2/2

Suppléants
M.MARTIN, Lycée Pierre Gilles de Gennes- Digne-les-Bains
Mme DIBOUCH, Collège Pierre Gassendi – Digne-les-Bains

Représentants des personnels ATOSS :

Titulaire
Mme GIRAUD, Collège Maria Borrély- Digne-les-Bains
Suppléant
Mme TERUEL, LP Beau de Rochas- Digne-les-Bains

Représentants des parents d'élèves :

Titulaires
Mme COUTILLARD, Lycée Esclangon- Manosque
M.TERUEL, Lycée David Neel – Digne-les -Bains
Suppléants
Mme JOLY, Collège Pierre Gassendi– Digne-les-Bains
Mme COTTERLAZ, Collège Pierre Gassendi– Digne-les-Bains

Représentants des élèves :

Titulaires
Mlle FOUNTY, Collège Pierre Gassendi – Digne-les-Bains
M. BLASI, Lycée Pierre Gilles de Gennes – Digne-les-Bains
Suppléants
Mlle ALLALI, collège Maria Borrély – Digne-les-Bains
Mlle NAVEAU, Lycée David Neel – Digne-les-Bains

Article 2 : Madame la Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille est chargée de l'exécution du présent arrêté.

*Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des Universités*

Rectorat

Service
vie scolaire

Référence
HN/AG/DG2008-415
Dossier suivi par
Ange GRIGNON
Téléphone
04 42 91 71 64
Fax
04 42 91 70 02
Mél.
svs@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Aix-en-Provence, le 16 décembre 2008

- VU le décret 2000-620 du 5 juillet 2000 modifiant le décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement

- VU la circulaire n° 2000-105 du 11 juillet 2000 art. 3.1.4 instituant le conseil de discipline départemental

ARRETE

Article premier : Le conseil de discipline départemental des Hautes-Alpes pour l'année scolaire 2008-2009 est composé comme suit :

Inspection académique

Titulaire

M.BARRIERE, IA –DSDEN des Hautes-Alpes

Suppléant

M. Pierre GAILLARD, IEN-IO des Hautes-Alpes

Chefs d'établissement :

Titulaires

M.FRANKHAUSER, Proviseur du Lycée Aristide Briand – Gap

M.MORA, Principal du Collège Centre - Gap

Suppléants

M. LELU, Proviseur du LP Paul Héraud - Gap

M. MOURONT, Principal du Collège Mauzan - Gap

CPE :

Titulaire

M.FIORASO, Lycée Aristide Briand - Gap

Suppléant

Mme ALPE, LP Sévigné - Gap

Représentants des personnels enseignants :

Titulaires

Mme BURLET, LP Sévigné - Gap

Mme PARA-AUBERT, Collège Centre - Gap

Suppléants
M.TAKERKART, Lycée Dominique Villars - Gap
M.CERANTOLA, Collège Fontreyne - Gap



Représentants des personnels ATOSS :

Titulaire
M.Jean-Roland GRONDIN, LP Paul Héraud - Gap
Suppléant
Mme BELMONTE, Collège Mauzan - Gap

2/2

Représentants des parents d'élèves :

Titulaires
M. MARTIN, FCPE, Collège Centre - Gap
M.RUFFIER, PEEP, Collège Mauzan - Gap
Suppléants
M.ANTOYE, FCPE, Collège des Hautes Vallées à Guillestre
Mme DYEN, PEEP, Collège Mauzan - Gap

Représentants des élèves :

Titulaires
Mlle GUERNIER, Collège Mauzan -Gap
M.NOROTTE, Lycée Dominique Villars -Gap
Suppléants
M. ALLENE, LP Paul Héraud - Gap
Mlle DECORY, Lycée Aristide Briand à Gap

Article 2 : Madame la Secrétaire Générale de d'Académie d'Aix-Marseille est chargée de l'exécution du présent arrêté.

*Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des Universités*

SERVICE VIE SCOLAIRE

SVS/09-447-139 du 19/01/2009

OPERATION ECOLE OUVERTE 2009 - APPEL A PROJETS

Références : charte et circulaire du 23-1-2003 parues au BOEN n 5 du 30 janvier 2003

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie DSDEN, des Alpes de Haute Provence, des Hautes Alpes, des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements du second degré - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education nationale

Affaire suivie par : M. NIEDEROEST - Mme VIALLES - Tel : 04 42 91 71 64 / 75 72 - Fax : 04 42 91 70 02

Le dispositif « Ecole Ouverte » mis en place depuis 1991 a confirmé en 2008 le succès des années précédentes.

Cette action s'inscrit dans un ensemble de mesures visant à favoriser l'intégration, la socialisation, ainsi que la réussite individuelle et collective des jeunes, et se caractérise par sa **dimension éducative et sociale**.

Cependant, le contexte actuel, et le fait qu'autour de l'Ecole Ouverte existent dorénavant dans l'Education nationale d'autres dispositifs visant à la réussite scolaire des élèves, obligent, tout en conservant l'esprit de la Charte Ecole Ouverte, à revoir l'organisation générale de ce dispositif dans notre académie, dans le sens d'un retour aux fondamentaux de l'Ecole Ouverte.

L'Ecole Ouverte a longtemps proposé, dans les collèges et lycées, aux jeunes qui ne partent pas ou peu en vacances un dosage judicieux entre activités de renforcement scolaire, activités éducatives, activités culturelles et sportives, **en les responsabilisant** dans la conduite de ces activités, dans le cadre d'une véritable **éducation à la citoyenneté**.

L'aménagement des temps et des activités extra-scolaires concerne désormais différents dispositifs : « Accompagnement éducatif » en soirée dans la semaine (écoles et collèges), « Dispositif expérimental de réussite scolaire » (certains lycées), stages de remise à niveau pendant les vacances (écoles), pour ne citer que les principaux...

Pour aller dans le sens d'une **cohérence** d'ensemble, d'une rationalisation des pratiques et d'une meilleure **lisibilité** des actions sur le terrain, il est impératif que la partie scolaire qui existait auparavant en Ecole Ouverte sous différentes formes, soit désormais largement assurée dans le cadre de ces nouveaux dispositifs, pour les établissements qui peuvent y prétendre, de même que les activités culturelles et sportives les plus traditionnelles. Quelques activités scolaires sous forme ludique restent possibles pour les autres établissements.

L'Ecole Ouverte ne devrait alors conserver que les actions réalisées pendant les **vacances** (petites ou grandes), destinées aux jeunes les plus en marge du système éducatif, ne pouvant entrer dans les dispositifs précédemment cités en raison de leur caractère expérimental ou novateur, et/ou fortement marquées par la recherche de la construction de liens sociaux, au sein et autour de la communauté éducative.

Le traditionnel « dosage » des activités (scolaires, culturelles et sportives, de loisirs et éventuellement d'insertion sociale), préconisé dans la Charte Ecole Ouverte, sera cette année apprécié compte-tenu de **l'ensemble des dispositifs d'accompagnement** mis en œuvre, ou la situation particulière de l'établissement à cet égard.

Les projets concernant l'opération "Ecole Ouverte 2009" sont partie intégrante du **projet d'établissement**, à ce titre, ils doivent être définis avec tous les acteurs auxquels ils s'adressent.

Les jeunes et leur famille sont, comme par le passé fortement engagés dans le choix, la préparation et la réalisation de ces actions en Ecole Ouverte, qui sont conçues pour répondre à leurs demandes autant que faire se peut, dans une logique de projet.

L'engagement de l'établissement, qui doit rester le principal acteur du dispositif, est également conduit par la participation des personnels.

Toutefois, le recours à des partenaires extérieurs et plus précisément à diverses structures associatives doit se faire dans le respect des règles et l'établissement de conventions dans lesquelles figurent le détail des prestations proposées.

RAPPEL DES CRITERES :

Charte et Circulaire « Ecole Ouverte » du 23-1-2003 parues au BOEN n°5 du 30 janvier 2003, Lettre interministérielle d'appel à projets 2009

↳ **le public concerné :** En priorité les jeunes des réseaux « **Ambition Réussite** » et des territoires de l' « **Education Prioritaire** » (REP/ZEP), des « **Zones Urbaines Sensibles** » (ZUS) et tous les enfants et les jeunes qui vivent dans des contextes culturels et économiques dégradés, en difficulté scolaire, en voie de marginalisation sociale ou qui ont des difficultés avec l'institution scolaire (établissements sensibles, zones prévention violence, contrats de ville et grands projets de ville (CDV-GPV) ou contrats urbains de cohésion sociale(CUCS), contrats éducatifs locaux (CEL), contrats d'accompagnement à la scolarité (CLAS)...)

↳ **le partenariat** avec le tissu social et culturel du quartier ou du secteur, les collectivités locales, les associations et l'implication des parents et des jeunes,

↳ **la durée d'ouverture minimale** à programmer sur l'année civile est de **deux périodes minimum, dont l'une estivale :**

- les petits congés
- les vacances d'été (2 ou 3 semaines, en fonction des autres ouvertures sur périodes de vacances)
- éventuellement, en complément, des mercredis et samedis hors congés scolaires, en complément d'activités proposées dans le cadre d'autres dispositifs 'exemple : En Lycée Ambition-réussite ou REP/ZEP, petites vacances : Dispositif de réussite scolaire le matin (soutien scolaire), complété par des activités Ecole Ouverte l'après-midi

Dix demi-journées les mercredis ou samedis sont décomptées comme une semaine.

Le nombre de semaines en mercredis et samedis ne devant pas représenter plus de 15 à 20% de la durée totale d'ouverture pour l'année.

NB : Cette ouverture les mercredis & samedis reste strictement SUBORDONNEE à une ouverture minimale prévue pendant les vacances d'été.

↳ **l'accueil des élèves de l'enseignement élémentaire** par les collèges, La priorité sera donnée, en ce cas, aux élèves du cycle 3 afin de faciliter la transition entre l'école et le collège (charnière CM2/6^{ème}),

Dans ce but Mmes et MM. les Inspecteurs de l'Education Nationale auront en charge l'information des Directeurs d'école de leur circonscription.

↳ **l'accueil des élèves de 3^{ème}/futurs élèves de seconde** pour les lycées et L.P.,

↳ **l'accueil des jeunes ENAF (Elèves nouvellement arrivés en France) ou non sédentaires (Voyageurs),** pour faciliter leur intégration,

↳ **l'accompagnement à la scolarité (aide aux devoirs, soutien scolaire, préparation d'examens), prévu dans le cadre de la Charte Ecole Ouverte, pour les établissements ne pouvant relever d'aucun des nouveaux dispositifs d'accompagnement à la scolarité.**

↳ **les effectifs accueillis et les conditions de cet accueil** (entre 30 et 120 jeunes).

L'**harmonisation** et la **complémentarité** avec les dispositifs déjà existants sont plus que jamais à rechercher, afin d'augmenter la spécificité et l'efficacité de l'Ecole Ouverte.

Le but étant de proposer aux enfants et aux jeunes accueillis un programme global d'activités suffisamment diversifié et cohérent (culture, sports, loisirs, accompagnement à la scolarité) en recherchant la complémentarité avec des structures ou des dispositifs voisins, de manière à éviter la concurrence ou le double emploi et rechercher la meilleure utilisation possible des moyens.

A ces critères généraux s'ajoutent des critères académiques:

↳ **les partenariats, les expériences avec l'enseignement supérieur ou les entreprises**, notamment pour les élèves de lycées et L.P.

Les projets complets sont à préparer et à communiquer au Service Vie Scolaire du Rectorat, pour le 23 janvier 2009, délai de rigueur :

- Les établissements déjà engagés précédemment dans l'Ecole Ouverte ont d'ores et déjà la possibilité de saisir directement dans l'Application Ecole Ouverte APPLIEO (SCONET), leur proposition de programme 2009 (saisie d'un programme prévisionnel seulement).

- Les établissements Ambition-Réussite ou REP/ZEP non précédemment engagés qui souhaiteraient participer à l'Ecole Ouverte sont priés de prendre contact **le plus tôt possible** avec le Service Vie Scolaire, pour que la possibilité de saisir leur proposition de programme 2009 (programme prévisionnel) leur soit donnée.

NB : Présentation des documents :

Les documents générés à l'issue de ces saisies seront utilisés pour la présentation des demandes devant le Groupe académique de suivi, pour cette raison, merci d'y apporter le plus grand soin et notamment en ce qui concerne la saisie des détails des zones de commentaires (boutons grisés). En cas de difficultés, contacter le Service Vie scolaire.

Rappel : Les établissements déjà engagés doivent habituellement saisir dans l'application Ecole Ouverte, pour chaque période à effectuer, les éléments permettant de générer automatiquement les bilans intermédiaires et le bilan annuel.

Pour ces établissements, le bilan annuel 2008 doit être obligatoirement renseigné et joint lors du dépôt du dossier.

Il conviendra cette année que les établissements impriment eux-mêmes ces documents et y adjoignent toutes les pièces (photocopie de documents pré-existants) permettant d'apprécier le lien avec le projet d'établissement, et le dosage des activités proposées, y-compris dans le cadre des autres dispositifs en œuvre dans l'établissement (programme annuel).

J'attire votre attention sur **le respect de la date-limite de communication des projets**, fixée ci-dessus, le Groupe de suivi académique et ensuite le Groupe de pilotage régional, en charge de l'examen des projets devant se réunir en janvier 2008.

Le projet pédagogique et financier ainsi que la convention entre l'établissement adhérent et l'établissement mutualisateur (Lycée Saint Exupéry Marseille) doivent faire l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration.

Pour toutes questions plus particulièrement relatives aux aspects financiers et comptables et à la liquidation des salaires vous pouvez vous adresser directement à l'Agence Comptable de l'établissement mutualisateur.

Mme HARDY, agent comptable : 04.91.09.69.00

Mme BECHIRI, service intendance : 04.91.09.69.05

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités



Inspection Académique

04 / 05 / 13 / 84

Service Vie Scolaire

PROJET ÉCOLE OUVERTE

PROJET 2009

ETABLISSEMENT :

RESPONSABLE DU PROJET :

COORDONNATEUR(S) DU PROJET (Nom, Prénom, Fonctions, Téléphone, Fax, Courriel) :

COORDONNATEUR FINANCIER (Nom, Prénom, Fonctions, Téléphone, Fax, Courriel) :

Synthèse de lecture :

Proposition du Groupe de suivi académique :

Décision du Groupe de pilotage régional :

ECOLE OUVERTE 2009

FICHE SYNTHETIQUE DE RENSEIGNEMENTS

NOM de l'établissement :		Ville :	
Type : Collège <input type="checkbox"/>	Lycée <input type="checkbox"/>	Lycée Professionnel <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>
Nom et type de l' établissement concerné (si case autre cochée).			
CLASSEMENTS :			
Etablissement AMBITION-REUSSITE :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
Etablissement en ZEP/REP :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
Etablissement classé sensible :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
Etablissement difficile (si non classé) :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
Etablissement en ZUS :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
Existence d'un Contrat de ville : ou d'un Contrat urbain de cohésion sociale (C.U.C.S.)	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
D'un Grand Projet de Ville:	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
Ville Vie Vacances (V.V.V.)	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
Autre dispositif (précisez) :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
DISPOSITIF E.N. D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE :			
Accompagnement éducatif (écoles et collèges) :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
Dispositif de réussite éducative (certains lycées)	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
Stages de remise à niveau (écoles) :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
Autres (précisez) :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
dont			
Contrat Educatif Local :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
Contrat local d'accompagnement à la scolarité (C.L.A.S.)	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	

Dans votre fonctionnement en Ecole Ouverte, quelle est la proportion :

- **d'activités prévues hors établissement ?**
- **de voyages**(par rapport à l'ensemble des activités prévues) ?

Publics ciblés

<i>Origine géographique des élèves</i>	<i>Effectif prévisionnel</i>	<i>Observation</i>
Elèves de l'établissement attendus		
Elèves du quartier ou du secteur non scolarisés dans l'établissement.		
Elèves de la ville non scolarisés dans l'établissement, le quartier, le secteur		
Elève d'autres villes, non scolarisés dans l'établissement (non internes)		

<i>Origine scolaire des élèves au collège</i>	<i>Effectif prévisionnel</i>	<i>Observations</i>
Elèves du cycle 3 de l'école primaire		
Dont : Futurs 6 ^o		
Autres		

<i>Origine scolaire des élèves au lycée</i>	<i>Effectif prévisionnel</i>	<i>Observations</i>
Elèves de 3 ^o		
Dont Futurs 2 ^{des}		
Autres		

<i>Liens familiaux, sociaux,...</i>	<i>Observations</i>
Présence de fratries <input type="checkbox"/>	

Autres types de liens <input type="checkbox"/>	
--	--

--	--

Un service de ramassage scolaire est-il prévu ? oui non
 Si oui, à la charge financière de :

Un service de restauration est-il prévu ? oui non
 Si oui, sous quelle forme ?

Observations éventuelles :

Encadrement

Nombre total de personnes concernées y-compris le ou les responsables pour l'ensemble des sites (si vous avez joint votre bilan 2008, l'équipe qui y figure peut être prise en considération si stabilité)

PERSONNELS de l'ETABLISSEMENT			
Catégories	Nombre	Fonction exercée dans l'établissement	Types de Participation aux activités Ecole Ouverte
Direction			
ATOSS			
Enseignants			
Documentation			
Education			
Contrats aidés :			
Assistants d'éducation :			
Autres dont bénévoles et volontaires non payés			

PARTENAIRES EXTERIEURS			
Catégories	Nombre	Raisons sociales	Types de Participation aux activités Ecole Ouverte
Associations			
Centres Sociaux			
MJC/ MPT			
Autres Ministères			
Centres de recherches publics ou privés (enseignement supérieur)			
Entreprises			
Collectivités Territoriales			
Familles			
Etudiants			
Autres			

L'implication des familles est-elle effective ?

Si oui, sous quelle forme ?

Impact attendu de l'opération sur votre établissement et indicateurs choisis?

Difficultés rencontrées ? :

ECOLE OUVERTE : BUDGET PREVISIONNEL ANNUEL *

RECETTES PRÉVISIONNELLES			
A – PARTICIPATIONS FINANCIÈRES		B – AUTRES PARTICIPATIONS	
SOURCES	Montants	Moyens humains (en heures/semaine)	Autres prestations (Matériels, locaux, etc)
Etat (MEN) montant hebdo. (4500€) X Nombre de semaine = (1)			
Etat (Autres) : (2)			
Collectivité territoriales dont celle de rattachement de l'établissement : (3)			
Communes, intercommunalité = (4) (détailler)			
Dons d'associations (y-compris FSE) et autres : (5)			
TOTAL A =(1)+(2)+ (3) + (4) + (5) =			

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES ANNUELLES				
PRÉVISIONS D'ACHAT				ORIGINE DU FINANCEMENT
Catégorie	Quantités	P. U TTC	TOTAL	
Cotisation à l'établissement mutualisateur (Lycée St Exupéry- Marseille)				
Matériel (non-immobilisable)				
Petit matériel, dont consommables				
Denrées (alimentation)				
Salaires, vacations(y-compris charges sociales) -fonctionnaires -non fonctionnaires				
Partenariats associatifs ou autres (conventions)				
Déplacements, transports				
Autres				
TOTAL				

* : Inclure dans ce budget les montants relatifs à TOUS les types d'activités Ecole Ouverte :grandes, petites vacances, mercredis, samedis, etc...

CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES

CROUS/09-447-5 du 19/01/2009

BOURSES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LOGEMENTS EN RESIDENCE UNIVERSITAIRE - CAMPAGNE 2009-2010

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Proviseurs des Lycées généraux, technologiques et professionnels publics et privés

Affaire suivie par : CROUS d'Aix-Marseille

La campagne de demande de bourses d'enseignement supérieur et de logements en résidence universitaire est ouverte à compter du 15 janvier 2009.

Les élèves de classes terminales candidats à une bourse d'enseignement supérieur et/ou à un logement en résidence universitaire pour l'année universitaire 2009-2010, **doivent en faire la demande exclusivement par l'intermédiaire d'Internet.**

MODALITES DES INSCRIPTIONS

Le serveur sera ouvert du 15 janvier au 30 avril 2009 (dates nationales de début et de fin de campagne). Les étudiants doivent saisir leur dossier, quelle que soit l'académie dans laquelle ils souhaitent poursuivre leurs études, sur le site suivant :

<http://www.crous-aix-marseille.fr>

Les candidats recevront dans un délai de quinze jours environ, confirmation de leur inscription sous forme d'un dossier récapitulatif leur saisie.

RETOUR DES DOSSIERS AU C.R.O.U.S.

Les candidats devront signer leur dossier, y joindre les pièces justificatives demandées et vous le remettre selon des modalités qu'il vous appartient de fixer.

A intervalles réguliers, vous voudrez bien faire parvenir, sous bordereau, les dossiers en votre possession à l'adresse suivante :

CROUS D'AIX-MARSEILLE
Direction de la Vie Etudiante
31, Avenue Jules ferry
13621 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

Le serveur Internet sera fermé le 30 avril 2009, Il est très important que le dernier envoi de dossiers complets ait lieu avant le 1^{er} juin 2009. Au-delà les étudiants seront pénalisés notamment pour l'attribution de logement qui a lieu, au niveau national, courant juin.

Aussi je vous remercie par avance de votre indispensable collaboration et de votre participation active à cette prochaine campagne.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille